



## Dispense de forme / Disparité de culte / Sanatio

- Demande de dispense de forme** (c. 1127 § 2 CIC).  
La dispense de forme ne peut être octroyée qu'avant le mariage civil. Par la suite, la sanatio in radice est nécessaire pour la convalidation.
- Demande de dispense de l'empêchement de disparité de culte** (c. 1086 CIC).
- Demande de sanatio in radice** (cc. 1161-1165 CIC).  
Prière d'annexer le certificat de mariage civil.

### Coordonnées du fiancé

Nom  
Prénom  
Date de naissance (JJ/MM/AA)                    /       /  
Confession  
Etat civil avant le mariage civil  
NPA, domicile

### Coordonnées de la fiancée

Nom (de célibataire)  
Prénom  
Date de naissance (JJ/MM/AA)                    /       /  
Confession  
Etat civil avant le mariage civil  
NPA, domicile

### Motif de la demande de dispense de forme:

- Le partenaire non catholique est opposé à une célébration catholique du mariage.
- Le couple a déjà pris contact avec un-e agent-e pastoral-e non catholique.
- Autre motif:

Lieu et date du mariage civil  
Lieu et date du mariage religieux  
Nom et adresse de l'agent-e pastoral-e non catholique  
Demande présentée par la paroisse de (adresse)  
Numéro de téléphone du secrétariat paroissial  
Nom du curé ou de la responsable de communauté

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Signature

Veillez envoyer à: Officialité diocésaine, Baselstrasse 58, Case postale, 4502 Soleure

Responsable:                    Officialité  
Première publication:        avril 2014